conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Permethrin Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

Téléphone 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 1B

Cancérogénicité, Catégorie 1B

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

1/35

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Danger par aspiration, Catégorie 1

exposition prolongée.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

aquatique, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

> Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-H304

> > tion dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque une sévère irritation des yeux. H319 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336 H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposi-

tion prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Prévention: Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utili-

sation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

> chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version D 6.0 28

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Xylène

Perméthrine (ISO)

Éthoxylates de 4-nonylphénol

#### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	60 - 70
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Système acoustique)	6 - 16

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 835370-00020 Date de la première version publiée:

02.08.2016

		12.06.2016	
		Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100	
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	mg/kg  Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 2,3 mg/l	11,76
Éthoxylates de 4-nonylphénol	127087-87-0	Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	8,4

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 835370-00020 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Calcium
bis(dodécylbenzènesulfonate),
ramifié

70528-83-5
274-654-2

Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318

Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par
voie orale: 500 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

En cas de vomissement, la personne doit se pencher en

avant.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ce produit contient un pyréthroïde.

L'intoxication par un pyréthroide ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Movens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Composés chlorés Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes de métaux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

sée

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éloigner toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Mesures d'ordre technique

: Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage : en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Matières solides inflammables Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs

Substances et mélanges extrèmement toxiques

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS:

835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	ormation supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption signif		significative à
	STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à		
	VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			sition totale.
J	VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.  Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air			
52645-53-1	TWA	80 μg/m3 (OEB 3)	Interne Interne
	Information su travers la pear Information su travers la pear Information su queuses ou le Cette résorption l'agent dans l'a queuses ou le Cette résorption l'agent dans l'a queuses ou le Cette résorption l'agent dans l'a	Information supplémentaire: Identitravers la peau, Indicatif  STEL  Information supplémentaire: Identitravers la peau, Indicatif  VLE 15 min  Information supplémentaire: La réqueuses ou les yeux, constitue un Cette résorption peut se faire tant l'agent dans l'air.  VLE 8 hr  Information supplémentaire: La réqueuses ou les yeux, constitue un Cette résorption peut se faire tant l'agent dans l'air.	(Type d'exposition)  1330-20-7 TWA 50 ppm 221 mg/m3  Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption travers la peau, Indicatif  STEL 100 ppm 442 mg/m3  Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption travers la peau, Indicatif  VLE 15 min 100 ppm 442 mg/m3  Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la pea queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'expos Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par pre l'agent dans l'air.  VLE 8 hr 50 ppm 221 mg/m3  Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la pea queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'expos Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par pre l'agent dans l'air.  52645-53-1 TWA 80 μg/m3 (OEB 3)

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

	• •		` '	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	212 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	65,3 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	260 mg/m3
	teurs		miques	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 835370-00020 Date de la première version publiée:

02.08.2016

ll .	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	65,3 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	teurs		_	
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	125 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	12,5 mg/kg
	teurs	_	systémiques	p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
II .	Sédiment marin	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
II	Sol	2,31 mg/kg poids
		sec (p.s.)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de protection

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 166

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement

protecteur antistatique retardateur de flamme.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : clair

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 51,1 °C

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 6,69

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : 15 mmHg (25 °C)

Densité relative : 0,870 - 0,880 (25 °C)

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta: :

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5.61 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

née

Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 3.523 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l

13/35

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régio-

nale.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

Méthode: Avis d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régio-

nale.

Perméthrine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 480 - 554 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 404 - 1.980 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

Xylène:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Perméthrine (ISO):

Espèce : Lapin

14/35

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 6.0 28.09.2024 835370-00020 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Résultat Pas d'irritation de la peau

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Espèce Lapin

OCDE ligne directrice 404 Méthode Résultat Irritation de la peau

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce

OCDE ligne directrice 405 Méthode Résultat Pas d'irritation des yeux

Xylène:

Espèce Lapin

Résultat Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Perméthrine (ISO):

Espèce

Résultat Pas d'irritation des yeux

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Pas d'irritation des yeux

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Espèce Rat

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type de Test : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde Résultat : négatif

Xylène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris Résultat : négatif

Perméthrine (ISO):

Type de Test : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version 6.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Anlayse d'échange de chromatides soeurs sur

spermatogonies Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des

cellules germinales héréditaires chez les mammifères

Xylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs

sur cellules de mammifère

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le

rongeur (cellule germinale) (in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Contact avec la peau

Résultat: négatif

Perméthrine (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le

rongeur (cellule germinale) (in vivo)

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version 6.0 Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 2 années Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences

sur des animaux

Xylène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version Dat 6.0 28.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Perméthrine (ISO):

Espèce : Rat Résultat : négatif

Espèce : Souris Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Xylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Perméthrine (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version Date 6.0 28.0

Date de révision: Nun 28.09.2024 835

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-

loppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

position prolongee.

**Composants:** 

Xylène:

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
Organes cibles : Système acoustique

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1

mg/l/6h/d.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: 6.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce 500 mg/kg LOAEL Voie d'application Ingestion Durée d'exposition : 28 jours

Xylène:

Rat

Espèce :
LOAEL :
Voie d'application :
Durée d'exposition :
Remarques : > 0.2 - 1 mg/lInhalation (vapeur)

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : 150 mg/kg

Espèce : Rat LOAEL : 150 Voie d'application : Inge Durée d'exposition : 90 jo : Ingestion Durée d'exposition 90 jours

Perméthrine (ISO):

Espèce Rat

Espèce : Rat

NOAEL : 0,2201 n

Voie d'application : Inhalatio

Durée d'exposition : 90 jours : 0,2201 mg/l : Inhalation

: Rat Espèce

NOAEL
Voie d'application : 175 mg/kg : Ingestion Durée d'exposition 90 jours

## Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Espèce Rat

Voie d'application : 150 mg/kg

Unrée d'exposition : 90 iours : 150 mg/kg

OPPTS 870.3100 Méthode

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Xylène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 211

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

П

Xylène:

tiques

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,5 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0.1 - < 1 mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL10: > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Perméthrine (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,00079 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0001 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

1,13 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0023 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10.000

24 / 35

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,00041 mg/l Durée d'exposition: 35 jr

> Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,0047 µg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

### Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 100 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: 6.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaNOEC: > 0.001 - 0.01 mg/lDurée d'exposition: 28 jr

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

10

tique)

### Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Toxicité pour les poissons

CL50 : > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiaues

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10

- 100 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

> Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 25 jr

Xylène:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Perméthrine (ISO):

Biodégradabilité

Résultat: Difficilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Biodégradabilité

Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

Xylène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,16

Remarques: Calcul

Perméthrine (ISO):

Bioaccumulation

: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 570

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4,67

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/Ce mélange contient des composants consi-

dérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

### **Composants:**

### Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Evaluation

La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** 

: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1993
ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024

Date de la première version publiée:

02.08.2016

**ADN** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)

**IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, Xylene, Per-

methrin (ISO))

IATA : Flammable liquid, n.o.s.

(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, Xylene)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

29 / 35

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

366

355

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environneoui

ment

Dangereux pour l'environneoui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne-

ment

**IMDG** 

Polluant marin oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou na-

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Remarques

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 28: Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Numéro sur la liste 29: Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Numéro sur la liste 46a.: Éthoxylates

de 4-nonylphénol

Numéro sur la liste 46b: Éthoxylates de 4-nonylphénol

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Reglement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Perméthrine (ISO)

Non applicable

Non applicable

Éthoxylates de 4-nonylphénol

Éthoxylates de 4-nonylphénol

Éthoxylates de 4-nonylphénol

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

-		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES	5.000 t	50.000 t
	INFLAMMABLES		
E1	DANGERS POUR	100 t	200 t
	L'ENVIRONNEMENT		
34	Produits dérivés du pétrole	2.500 t	25.000 t
	et carburants de substitu-		
	tion: a) essences et		
	naphtes; b) kérosènes		
	(carburants d'aviation		
	compris); c) gazoles (ga-		
	zole diesel, gazole de		

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux

points a) à d).

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**AICS** non déterminé

DSL non déterminé

**IECSC** non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées Autres informations

> par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif en cas d'ingestion. H302

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les H304

voies respiratoires.

Nocif par contact cutané. H312 Provoque une irritation cutanée. H315 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version 6.0	Date de révision: 28.09.2024	Numéro de la FDS: 835370-00020	Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée: 02.08.2016		
H373			d'effets graves pour les organes à la suite étées ou d'une exposition prolongée.		
H400		: Très toxique pou	: Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410			: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H411		<ul> <li>Toxique pour les néfastes à long to</li> </ul>	organismes aquatiques, entraîne des effets erme.		
H412		: Nocif pour les orç néfastes à long to	ganismes aquatiques, entraîne des effets erme.		

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire Flam. Liq. : Liquides inflammables

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Permethrin Formulation

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Muta. 1B	H340	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### **Permethrin Formulation**

Version Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 835370-00020

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

02.08.2016

effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR